

Ce formulaire est à retourner à l'adresse postale suivante :

FORMULAIRE AGENT



QUATREM Prestations Prévoyance Décès  
TSA 20002  
78075 ST QUENTIN EN YVELINES

Ou par mail à l'adresse suivante :

prest.prev.int.deces@malakoffhumanis.com

## DECLARATION IAD

### Couverture de prévoyance complémentaire des agents des Industries Electriques et Gazières

ENTREPRISE	
N° Contrat :	0 0 2 5 1 0 8
Raison Sociale :	.....
IDENTIFICATION DU SALARIE EN IAD	
Nom : Mme / M. :	..... Nom de naissance : .....
Prénom :	..... Date de naissance :
Adresse :	.....
Situation de famille :	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Concubinage
Nombre d'enfant à charge :	
RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'IAD	
Date de reconnaissance de l'invalidité absolue et définitive par la CNIEG :	
L'invalidité résulte-t-elle :	<input type="checkbox"/> d'une maladie <input type="checkbox"/> d'un accident <input type="checkbox"/> autre .....
EN CAS D'ACCIDENT (compléter les informations ci-après)	
Préciser la nature de l'accident :	<input type="checkbox"/> Travail <input type="checkbox"/> Circulation <input type="checkbox"/> Autre
Circonstances de l'accident :	.....
L'accident a-t-il été causé par un tiers :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si oui, nom et adresse du tiers responsable :	.....
Coordonnées de la compagnie d'assurance du tiers :	.....
N° de contrat :	.....
Coordonnées de la compagnie d'assurance du conducteur du véhicule dans lequel se trouvait l'assuré :	.....
Y a-t-il eu une enquête de gendarmerie / police ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si oui, brigade ou commissariat de :	..... N° de PV : .....
Une plainte a-t-elle été déposée ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si oui, par qui ?	.....

Fait à ....., le .....

Signature  
(A faire précéder du nom et prénom du signataire)

#### \*Sont réputés à charge de l'assuré :

- Les enfants légitimes, naturels, adoptifs ou recueillis, pris en compte fiscalement pour l'application du quotient familial ou recevant une pension alimentaire déductible du revenu global, ainsi que ceux de son conjoint, concubin ou partenaire de PACS dès lors que ce dernier en a la garde non partagée, ou l'a eu jusqu'à leur majorité :
  - ✓ Âgés de moins de 21 ans,
  - ✓ Âgés de 21 à moins de 26 ans : lorsqu'ils justifient annuellement de la poursuite d'études secondaires ou supérieures et sont inscrits à ce titre au régime de Sécurité sociale des étudiants, sous réserve qu'ils n'exercent pas d'activité rémunérée à plus de 55% du SMIC brut ou que les ressources du ménage, s'ils vivent en couple, n'excèdent pas 110% du SMIC. S'ils suivent une formation en alternance, s'ils se trouvent sous contrat d'apprentissage ou sous contrat d'engagement en service civique.
- La limite d'âge est supprimée pour les enfants qui bénéficient d'une allocation prévue par la loi du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées ou qui sont titulaires de la carte d'invalidité prévue par l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles, sous réserve que l'invalidité ait été reconnue avant leur 21<sup>ème</sup> anniversaire ou leur 26<sup>ème</sup> anniversaire s'ils poursuivaient des études.
- Les enfants nés viables moins de 300 jours après le décès de l'assuré sont pris en considération

## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR PAR LE SALARIE POUR L'INSTRUCTION DU DOSSIER

### Pièces obligatoires :

- Imprimé Déclaration IAD (Volet Employeur et Volet Agent)
- La notification de la CNIEG mentionnant la reconnaissance de l'invalidité avec assistance d'une tierce personne
- La copie, datée et signée, de la carte d'identité en cours de validité du salarié

### Pièces facultatives, dont la production doit être appréciée en fonction de la situation maritale et familiale du salarié :

#### - **Quelle que soit la situation maritale et familiale du salarié :**

- Extrait d'acte de naissance de l'agent avec toutes les mentions marginales, délivré postérieurement à la reconnaissance de l'état d'IAD
- Attestation sur l'honneur de l'agent précisant sa situation maritale
- Le dernier Avis d'imposition sur les revenus de l'agent et, le cas échéant, du concubin

#### - **Pour l'assuré engagé dans un PACS :**

- Attestation établissant l'engagement dans les liens d'un PACS, délivré par le greffe du tribunal d'instance du lieu de naissance

#### - **Pour l'assuré vivant en concubinage :**

- Justificatif de domicile commun (quittance de loyer, quittance d'électricité, de téléphone aux deux noms, avis d'imposition à la même adresse, etc.) et / ou certificat de vie commune
- Extrait d'acte de naissance du concubin avec toutes les mentions marginales ; délivré postérieurement à la reconnaissance de l'état d'IAD du salarié

#### - **Pour chaque enfant à charge :**

- Extrait de naissance (copie du (des livrets(s) de famille de l'assuré et / ou partenaire pacsé / concubin)
- Certificat de scolarité, certificat d'apprentissage, carte d'affiliation à la Sécurité Sociale des étudiants ou attestation d'inscription à l'ANPE
- Attestation sur l'honneur « personne à charge » pour les enfants majeurs
- En présence d'enfant infirme à charge : carte d'invalidité civile ou justificatif d'attribution de l'allocation pour adulte handicapé
- En présence d'enfant mineur : Attestation sur l'honneur d'administration légale signée par le représentant légal de l'enfant si ce dernier est orphelin de père ou de mère ou si un seul des parents est pourvu de l'autorité parentale.

#### Pour le versement de la rente éducation :

- Notification de la pension temporaire d'orphelin versée par le régime spécial des Industries Electriques et Gazières
- Le numéro d'immatriculation Sécurité Sociale du bénéficiaire du paiement (tuteur légal si enfant mineur)
- Un relevé d'identité bancaire de l'enfant ou du tuteur si enfant mineur.

#### - **En cas d'IAD accidentelle :**

- Procès Verbal de gendarmerie ou de police, à défaut, nous communiquer le numéro du Procès Verbal ainsi que les coordonnées du commissariat ou de la brigade de gendarmerie

*L'assureur peut être amené à demander toute pièce justificative complémentaire que la situation rendrait nécessaire*